
Déclaration liminaire de la Fédération SUD éducation à l'occasion de la CAPN étudiant les demandes de détachement dans le corps des professeurs certifiés 20 et 21 juin 2013

La fédération SUD éducation dénonce une nouvelle fois l'ampleur des demandes de détachement dans le corps des certifié-e-s, et l'utilisation de cette procédure pour souvent éviter la « case » concours de recrutement, ou, dans la grande majorité, contourner le mouvement national de mutations. Alors qu'il devient de plus en plus difficile de muter dans certaines disciplines et/ou certaines académies, le nombre de demandes de détachement (remontées par les recto-rats, et correspondant donc à de réels besoins de personnels sur le terrain) ne cesse d'augmenter.

Nous constatons cependant, cette année, que dans une grande majorité, l'ensemble des dossiers de demandes de détachement dans le corps des certifié-e-s est à minima justifié au vu et regard des titres ou formations des différents prétendant-e-s à intégrer le corps.

Nous souhaitons cependant insister une énième fois sur le gros point noir qu'est toujours la documentation.

Une nouvelle fois, la documentation apparaît comme étant la « poubelle » de l'enseignement secondaire, seule possibilité apparente de reconversion pour tout type de collègues, généralement sans aucune formation, collègues, par ailleurs déjà bien trop souvent en souffrance. Faute de réelle possibilité de reconversion ou de reclassement.

A titre d'exemple, nous allons étudier aujourd'hui plus de 50 dossiers de demandes de détachement en documentation, soit près de 15% des demandes, toutes disciplines confondues. Au regard du pourcentage des enseignants documentalistes dans le corps des certifié-e-s, cette proportion nous interpelle déjà.

Constatant, de plus, après l'étude des différents dossiers et demandes, que seuls 7 dossiers - maximum - sur les 51 présentés, sont susceptibles d'être pris en compte, au regard des formations et profils affichés, nous ne pouvons qu'être consternés par le peu de considération pour nos collègues enseignants documentalistes ou des nombreux candidats recalés à un CAPES de documentation très sélectif, et offrant de moins en moins de postes chaque année.

Voilà pourquoi la fédération SUD éducation demande à ce que la documentation soit considérée au même titre que l'ensemble des autres disciplines, en ne prenant à l'avenir en considération que les seules demandes de détachement réellement justifiées par des formations requises à minima.

Une nouvelle fois, nous demandons qu'une réelle politique de recrutement soit mise en place, et que le nombre de postes offerts aux différents CAPES, interne et externe, soit enfin, à compter de l'année prochaine, à la hauteur des besoins réels sur le terrain.

Tout comme il devient encore plus urgent et nécessaire de créer en nombre de véritables postes adaptés, et d'envisager la mise en place de nouveaux dispositifs et/ou opportunités afin de répondre aux demandes de reconversion ou de reclassement de plus en plus nombreuses de collègues en souffrance dans leur quotidien, le tout dans un contexte d'allongement des carrières, que nous dénonçons, mais dont nous devons prendre la mesure.